



KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

Association Vers la Vie pour l'Education des Jeunes - AVVEJ

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018
Association Vers la Vie pour l'Education des Jeunes - AVVEJ
1 place Charles de Gaulle - 78067 Saint Quentin-en-Yvelines Cedex
Ce rapport contient 31 pages
Référence : BB/AF/MR/KD

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directeur et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

Association Vers la Vie pour l'Education des Jeunes - AVVEJ

Siège social : 1 place Charles de Gaulle - 78067 Saint Quentin-en-Yvelines Cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de l'Association Vers la Vie pour l'Education des Jeunes,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Vers la Vie pour l'Éducation des Jeunes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 6 juin 2019

KPMG S.A.


Bernard Bazillon
Associé

Bilan Combiné - Actif arrêté au 31/12/2018

Libellé	Brut	Amortissement	Net	Net A-1
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement	403 637,10	397 932,12	5 704,98	54 106,44
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions	1 358 725,05	1 358 725,05		1 358 725,05
Installations techniques, matériel et outillage	12 517 350,19	6 494 292,34	6 023 057,85	6 499 485,37
Autres immobilisations corporelles	942 239,73	690 189,23	252 050,50	238 984,00
Immobilisations corporelles en cours	15 907 891,97	10 419 920,13	5 487 971,84	5 796 161,52
Autres immobilisations corporelles en cours	2 470 664,90	2 470 664,90		303 470,66
Immobilisations Financières				
Créances rattachées à des participations	218 815,17		218 815,17	185 784,97
Autres titres immobilisés				
Prêts	411 167,59		411 167,59	408 461,63
Autres immobilisations financières	34 230 491,70	18 002 333,82	16 228 157,88	14 845 179,64
Comptes Liaisons				
Total (I)	34 230 491,70	18 002 333,82	16 228 157,88	14 845 179,64
Actif Circulant				
Stocks et en cours				
Matières premières, approvisionnements				
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens et services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	117 391,90		117 391,90	34 955,27
Créances				
Créances redevables et comptes rattachés	7 514 082,70	189 628,20	7 324 454,50	11 691 702,74
Autres créances	1 506 001,17		1 506 001,17	1 088 183,45
Valeurs mobilières de placement	25 508,54		25 508,54	25 508,54
Disponibilités	9 505 468,84		9 505 468,84	6 923 527,27
Charges constatées d'avance	213 296,98		213 296,98	271 355,00
Total (III)	18 881 750,13	189 628,20	18 692 121,93	20 035 232,27
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Total (IV)				
Primes de remboursement des obligations				
Total (V)				
Ecart de conversion (actif)				
Total (VI)				
Total Actif	53 112 241,83	18 191 962,02	34 920 279,81	34 880 411,91

Bilan Combiné - Passif arrêté au 31/12/2018		
Libellé	Net	Net A-1
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 618 437,18	2 618 437,18
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Dons et legs		
Subventions d'investissement		
Réserves		
Excédents affectés à l'investissement	812 199,36	812 199,36
Réserve de compensation	1 029 816,09	1 075 380,24
Réserve de trésorerie	2 725 205,00	2 725 205,00
Autres réserves	1 132 674,68	1 126 030,29
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	1 342 148,49	733 842,40
Dépenses refusées par l'autorité de tarification	-1 198 661,11	-1 108 814,92
Report à nouveau de tiers financeurs	-310 801,68	-330 799,15
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-2 802 086,98	-2 762 592,76
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	502 256,88	255 888,28
Subventions d'investissement	2 251 527,49	2 330 609,94
Provision réglementée réserve de trésorerie	2 543 128,54	2 543 128,54
Provision réglementée pour renouvellement immobilisations	928 229,81	464 243,92
Réserves des plus values nettes d'actif	2 326,00	2 326,00
Total (I)	11 576 399,75	10 485 084,32
Comptes de liaison		
Total (II)		
Provisions pour risques et charges	2 881 869,81	3 220 123,90
Fonds dédiés	277 262,80	691 708,59
Total (III)	3 159 132,61	3 911 832,49
Dettes auprès des établissements de crédit	4 797 673,94	6 302 615,70
Emprunts	7 038 764,88	5 086 853,43
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 479 881,00	2 852 116,00
Redevables créditeurs	73 016,30	23 046,21
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	720 691,99	694 304,67
Dettes fiscales et sociales	5 166 979,49	4 647 066,41
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	475 302,60	560 706,04
Autres dettes	431 339,25	315 688,64
Produits constatés d'avance	1 098,00	1 098,00
Total (IV)	20 184 747,45	20 483 495,10
Ecart de conversion (passif)		
Total (V)		
Total Passif	34 920 279,81	34 880 411,91

Compte de Résultat Combiné arrêté au 31/12/2018

Libellé	Net	Net A-1
EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue de biens et services	146 532,06	128 902,03
Produits des activités annexes	18 645,69	17 814,42
Production stockée		
Production immobilisée	3 910,00	
Dotations et produits de la tarification	43 167 989,28	42 543 872,56
Subventions d'exploitation et participations	1 193 599,00	1 231 434,86
Reprise sur provisions et amortissements	1 174 649,86	664 162,53
Transferts de charges		
Complément rémunération personnes handicapées		
Coûtsations		
Autres produits	667 531,15	722 929,00
Total Produits d'exploitation	46 372 857,04	45 309 115,40
Achats de marchandises		
Variation stocks de marchandises		
Achats matières premières et autres approvisionnement		
Variation de stocks matières premières et approvisionnement		
Autres achats et services extérieurs	9 737 437,14	9 240 477,65
Impôts taxes et versements assimilés	2 005 125,92	2 653 039,87
Salaires et traitements	20 993 444,73	21 060 208,30
Charges sociales	9 480 629,17	8 862 045,35
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 847 128,24	1 859 159,20
Dotations aux provisions sur actif circulant	149 690,25	266 456,14
Dotations aux provisions pour risques et charges	796 246,96	723 944,31
Autres charges	632 095,19	639 936,94
Total Charges d'exploitation	45 641 797,60	45 305 267,76
RESULTAT D'EXPLOITATION	731 059,44	3 847,64
QUOTE PART		
Quotes parts de résultat opérations faites commun		
QUOTE PART RESULTAT OPERATIONS EN COMMUN		
FINANCIER		
Produits des participations		0,82
Produits des autres valeurs mobilières de placement	12 180,45	35 763,96
Total Produits financiers	12 180,45	35 764,78
Intérêts et charges assimilées	137 932,11	138 889,63
Total Charges financières	137 932,11	138 889,63
RESULTAT FINANCIER	-125 751,66	-103 124,85
RESULTAT COURANT	605 307,78	-99 277,21
EXCEPTIONNEL		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	133 915,09	234 533,69
Produits exceptionnels sur opérations en capital	305 243,15	352 871,44
Reprise de provisions réglementées	40 542,31	39 531,22
Transferts de charges		
Total Produits exceptionnels	479 700,55	626 936,35
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	27 455,59	53 870,56
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	331,44	246 904,13
Dotations aux amortissements et provisions	504 528,20	10 000,00
Total Charges exceptionnelles	532 315,23	310 774,69
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-52 614,68	316 161,66
Impôts sur les bénéfices	198,00	208,00
Impôts sur les bénéfices	-198,00	-208,00
TOTAL DES PRODUITS	46 864 738,04	45 971 816,53
TOTAL DES CHARGES	46 312 242,94	45 755 140,08
Reprises des ressources non utilisées	244 027,27	405 268,46
Engagements à réaliser sur ressources affectées	294 265,49	366 056,63
REPORT ET ENGAGEMENT DES RESSOURCES AFFECTEES	-50 238,22	39 211,83
EXCEDENT	502 256,88	255 888,28
Incorporation du résultat antérieur		
RESULTAT AU BILAN	502 256,88	255 888,28